

## HUMEUR(S)

### *...sur l'échelle ouverte de BRIAND !*

« absurde », « grotesque » a tonné l'austère Krivine... « pitoyable », « gadget dangereux », « infantilisme » ont repris en chœur les « ténors » du Parti Socialiste...Même Madame I,94% y est allée de sa diatribe indignée...

Mais quelle mouche politique a piqué nos « élites de gauche » pour les pousser à une telle extrémité du langage ?

S'agissait-il du concept fumeux de « laïcité positive » cher à « notre » président ? de sa référence obsessionnelle à l'héritage chrétien de la France ? de son appel au supplément d'âme (made in Vatican) nécessaire à notre peuple ?...

### **Que nenni...**

C'est du principe « d'évaluation des ministres du gouvernement » par le chef de l'Etat dont il est question ici !

Certes, à une époque où les enseignants ont eu à subir les sarcasmes, les condamnations décisives, les conseils péremptoirs *de la pensée pédagogique unique et bien pensante* quand ils s'avisent d'évaluer les devoirs de leurs élèves ( Ah ! les éclats des pédagogocrates patentés IUFM « sciences de l'éducation » dans les couloirs des lycées...), une telle démarche peut apparaître, pour le moins, saugrenue, même si , depuis qu'on ne « note » plus dans les collèges, on s'est mis à noter un peu partout...même les footballeurs n'échappent pas, chaque lundi, à l'épreuve...

Mais établir des « critères d'évaluation » pour chaque ministre en fonction de sa spécificité n'est, peut être, pas si stupide que cela, et , à tout le moins, *cela m'a donné l'idée* ( curieuse, je l'avoue) *d'essayer de noter nos différents représentants de la caste politique pour leur respect de la laïcité et de la loi de 1905 qui, institutionnellement, la fonde...Sur ce point, aussi, le président ne sera pas concerné, son discours du Latran ( comme son interview à Radio Vatican le 20 /12 /07 ) le plaçant hors concours...*

Si nous prenons comme « indicateur » **le respect de l'article 2 de la loi** , combien pouvons-nous donner au maire d'Evry, à celui de Paris , de Montpellier, de Sainte Geneviève des Bois, d'Alfortville, de Roubaix, de La Rochelle, de Créteil, de Gennevilliers, de Mantes la Jolie, de Vannes...bref, à tous ces élus territoriaux qui , après avoir crié au manque de « moyens », dilapident ceux qu'ils ont dans des constructions de lieux de culte (trop souvent « masqués » et superflus) ou par des subventions à des associations confessionnelles, souvent de circonstances ?...**Bien sûr, le maire de Ploërmel mène le peloton, mais celui de Rennes est au coude à coude**, qui invente la notion de « centre culturel islamique » avec école coranique et salle de prières annexées...Allons-nous oublier Mme de Panafieu et M. Gaudin, aux projets affirmés d'édifications de grandes mosquées, allons nous faire l'impasse sur tous ceux qui ont formulé d'ores et déjà des promesses, en cette époque d'élections municipales, aux différentes communautés religieuses pour capter leurs supposés suffrages en satisfaisant leurs demandes privées , au prétexte qu'ils n'ont pas , encore, réalisé leur mauvais coup « anti-laïque » ?

*C'est par colonnes entières que se comptent les élus (et de tout bord politique)* dont la posture commune est d'oublier le contenu de la loi qu'ils doivent respecter et faire respecter, et qui ne peuvent que s'entasser dans le fond de la classe (*oui, oui, près du poêle...*) si l'on mesure leur fidélité au texte fondateur...

Chacun peut, d'ailleurs, poursuivre le petit jeu et **établir son propre classement** : la curiosité (l'extraordinaire ?) sera d'arriver à remplir la rangée du devant, *celle qui réunit les défenseurs véritables du principe laïque de notre République et les élus respectueux de l'article 2 de la loi de 1905...*

**Mais d'autres « marqueurs » peuvent opérer, dans d'autres domaines et pour d'autres intervenants ...Au choix :** où classer Mme Aubry et sa décision d'imposer des horaires « *féminins* » dans les piscines publiques de sa cité, le maire de Sarcelles et l'ancien député DSK (parti sous des cieux plus dorés) qui font de même dans leur ville ? Quelle place pour les députés Raoux et Roubaud qui veulent sanctionner « le blasphème » (sic) et pour M. Grosdidier qui veut rétablir une sorte de concordat, approuvé sur ce point par Mme Alliot-Marie ? Quel rang pour le président de la Chambre de Commerce de Limoges qui impose des représentants des religions dans le comité technique de gestion ? Quelle note attribuer à la municipalité lyonnaise et à sa décision de « repas » sans viande dans les restaurants scolaires, sans parler de toutes celles qui ont accepté les « viandes spécifiques » ? Où situer les membres de la Halde qui justifient le port du voile islamique pour les accompagnatrices en milieu scolaire ? Et la Fédération Nationale de la Libre Pensée qui l'approuve, toujours prompte à monter au créneau quand il s'agit de l'église vaticane, et à mettre sa tête dans le sable quand la laïcité est mise à mal par la revendication islamique... ?

**Arrêtons là le palmarès :** il faudrait tout l'espace du « journal » pour le compléter...

**Mais l'idée est séduisante :** notons les hommes et les femmes politiques par rapport au respect qu'ils ont de l'espace public laïque à l'organisation duquel ils participent...Notons les, non à travers leurs discours « laïques » (« *Paroles, paroles, paroles* » chantait, hier, une populaire vedette...), **mais en prenant en compte leurs décisions, leurs actions de terrain, leur engagement politique quotidien...**

**Mesurons leur « vérité laïque » sur l'échelle ouverte de Briand...**

*Et faisons le savoir dans les campagnes électorales à venir !*

*Empédoclès  
« du bon usage de la raison »*